

(N° 150.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 12 JUILLET 1922

---

Rapport de la Commission de la Défense nationale,  
chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant,  
à nouveau, l'article 18 de la loi du 18 mars 1838,  
portant organisation de l'École militaire.

*(Voir les nos 213, 357 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,  
séance du 11 juillet 1922.)*

---

Présents : MM. LIBIOULLE, président f. f. ; CALONNE, le chevalier BEHAGHEL, le comte DE BROUHOVEN DE BERGEYCK et PASTUR, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet qui est soumis aux délibérations du Sénat a été adopté par la Chambre sans discussion, le 11 juillet 1922, par 127 voix contre une et une abstention.

Votre Commission, à l'unanimité moins une abstention, vous en propose à son tour l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
PASTUR.

*Le Président,*  
ARMAND LIBIOULLE.